

fiance au parti conservateur a changé son allégeance et a confié le soin de ses destinées aux mains du parti libéral qui s'était présenté devant l'électorat avec un programme bien défini et était guidé par un homme entouré d'un prestige immense et dont le nom est déjà devenu illustre non seulement en Canada mais encore de l'autre côté de la frontière, dans toute l'Amérique du Nord et même au delà de l'océan. Certes, j'ai horreur de la flatterie et Dieu me garde de prononcer une seule parole qui pourrait me faire paraître ici dans l'attitude du courtisan, mais je crois sincèrement ne commettre aucune exagération en exprimant l'opinion qu'avant longtemps le premier ministre actuel l'honorable Wilfrid Laurier sera regardé comme le Gladstone du Canada.

Dans la formation de son cabinet il a été particulièrement heureux. Tous ses collègues, personne n'en doute, sont des hommes de mérite, mais il est un certain nombre d'entr'eux qui inspirent une confiance toute particulière parce que, ayant été premiers ministres dans leurs provinces respectives, ils ont donné des preuves de leur aptitude à gouverner et de leur habileté dans l'administration de la chose publique.

Faisant allusion au plus illustre d'entre eux, je crois être l'interprète du sentiment général de cette Chambre en disant que tous ses membres ont vu avec bonheur l'entrée au Sénat de l'honorable ministre de la Justice, (l'Hon. Sir O. Mowat) dont la présence ici est une si précieuse acquisition pour cette Chambre. Ce noble vétéran politique, après avoir gouverné sa province comme premier ministre pendant vingt-deux ans, a cru apparemment qu'il ne pouvait mieux terminer sa glorieuse carrière qu'en compagnie des honorables membres de cette Chambre.

J'ajoute sans hésitation, que tous ses collègues dans le Sénat ont vu avec plaisir l'honorable secrétaire d'Etat (l'Hon. R. W. Scott) reprendre dans le gouvernement actuel la position qu'il avait occupée dans celui de M. Mackenzie. Cette haute distinction était assurément bien due aux longs et imminents services qu'il a rendus comme chef du parti libéral dans cette Chambre.

La composition du cabinet inspire tant de confiance dans certains quartiers, que déjà l'on s'est plu à l'appeler le "grand ministère." J'ose espérer que ce ne sera pas vainement ni prématurément qu'on l'aura ainsi nommé. Cependant, il ne faut pas oublier que du grand ministère le peuple attend de grandes

choses et que ce titre ne saurait lui être conservé qu'à la condition de donner grande satisfaction à l'attente publique.

Il n'y a rien dans le discours d'ouverture qui indique que le gouvernement soit prêt durant la présente session à faire connaître la conduite générale qu'il entend donner aux affaires. Le parlement a été convoqué simplement pour voter les subides qui n'ont pu être votés pendant la dernière session. Cependant, le gouvernement signale à l'attention publique deux mesures dont il doit s'occuper immédiatement d'une façon particulière. Il annonce qu'il devra s'occuper pendant la vacance d'une étude sérieuse de la manière dont opère le tarif actuel et que à la prochaine session il sera en mesure de soumettre au parlement les changements qu'il croira être requis par les besoins actuels de la population. Personne ne saurait prévoir aujourd'hui quels pourront être ces changements, mais comme tout annonce, de réforme dans le tarif, tend à créer de l'inquiétude, le gouvernement prend la précaution de rassurer ceux qui pourraient s'alarmer, en déclarant que les changements qui pourraient être faits au tarif ne nuiront à aucun intérêt.

Il n'y a pas de doute, au reste, qu'avec les obligations qui pèsent actuellement sur le pays, et auquel le gouvernement sera tenu de faire face, il lui faudra pendant bien des années encore, prélever un fort revenu annuel, et que la réalisation d'un pareil revenu nécessitera le maintien d'un tarif assez élevé.

Le gouvernement, il est vrai, déclare que son but est d'alléger le fardeau qui pèse sur la population. On pourrait peut-être conjecturer de là, que son intention est de diminuer le poids des taxes qui pèsent sur les produits de consommation quotidienne et qui servent à l'alimentation du travailleur, qu'il soit pêcheur, artisan, ou cultivateur. Mais je ne peux pas et je ne dois pas entrer dans le développement d'un projet de réforme qui n'est pas encore élaboré et qui par conséquent n'est pas formellement soumis au parlement.

Une nouvelle qui a dû être accueillie avec un bien grand plaisir par tout le pays, c'est celle qui annonce la confiance exprimée par le gouvernement que d'ici à la prochaine session, l'importante question des écoles du Manitoba sera réglée d'une manière satisfaisante. Assurément, aucune information ne pouvait causer une plus vive satisfaction à la population d'un bout du pays à l'autre, parce que tout le monde, tous les vrais amis leur pays désirent ardemment le règlement